



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 11 MAI 2020, À 17 h 30, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence et l'enregistrement de celle-ci sera disponible le lendemain sur le site Internet de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca).

Constatant quorum, le maire ouvre la séance, il est 17 h 44.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL  
2020**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020, à 20 h, par vidéoconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rés. 2020-142**

**Rés. 2020-143**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION 2020-138

**Considérant que** monsieur le maire Yves Montigny n'a pas approuvé la résolution 2020-138, comme le permet l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

**Considérant que** cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise à la prochaine séance du conseil municipal pour reconsidération par celui-ci;

**Considérant que** la résolution adoptait le Règlement 2020-1004 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique;

**Considérant que** le conseil municipal ne désire plus adopter le règlement 2020-1004 tel que rédigé;

Rés. 2020-144

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De refuser la résolution 2020-138.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseiller, monsieur Sylvain Girard, donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

Ce règlement est adopté afin de permettre aux policiers de la Sûreté du Québec, au préventionniste aux incendies et au préposé au stationnement d'émettre des constats d'infraction sur le territoire de la ville, en lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré relativement à la pandémie de la COVID-19.

### 6. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2020-145

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

### 8. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2020-146

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 18 h 06.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

YVES MONTIGNY  
MAIRE

---

ANNICK TREMBLAY  
GREFFIÈRE